

*République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
scientifique*

Centre Universitaire Abdelhafid Boussouf-Mila

Institut des lettres et des langues étrangères

Département de français

Niveau : Master II / SDL

Module : Orthographe

Enseignant : Dr. AZZOUZI.Tarek

Semestre : 3

Année universitaire : 2025/2026

Cours N° 1: Bref aperçu historique de la naissance de l'écriture

□ Introduction

L'écriture est la forme visible du langage, un moyen de représenter les sons, les mots et les idées à travers des signes graphiques convenus entre les membres d'une communauté. Elle constitue un système codifié qui permet de **communiquer à distance**, dans l'espace comme dans le temps. L'écrit, contrairement à la parole, a la capacité de fixer le langage, de le conserver et de le transmettre. Comme le souligne Grevisse dans *Le Bon Usage* (2018), chaque société a inventé ses propres conventions pour traduire les sons en signes, en fonction de ses besoins et de son rapport à la mémoire.

L'écriture ne se réduit pas à une invention technique : elle est un fait de civilisation. Elle naît de la nécessité de gérer les échanges, de transmettre le savoir et d'affirmer un pouvoir. Ses supports évoluent selon les périodes : pierre, argile, papyrus, parchemin, papier, puis écran. Ces changements matériels reflètent aussi des évolutions sociales. Catach (1980) rappelle que toute transformation du support implique une transformation du rapport à l'écrit : la forme graphique influe sur la manière de penser et de structurer les idées.

Les premières traces d'expression visuelle remontent à environ **30 000 ans avant notre ère**, dans les grottes de Lascaux et d'Altamira. Ces peintures rupestres traduisent la volonté de l'homme de **laisser une empreinte**, d'exprimer son rapport au monde et à l'invisible. Elles témoignent d'une forme de symbolisation avant l'heure, où l'image remplace la parole pour raconter, prévenir ou célébrer. Comme le note Brunot (1968), c'est à travers cette volonté de figurer le réel que l'humanité s'est engagée sur le chemin de l'écriture.

Mais l'écriture, au sens strict, ne date que d'environ **5000 ans**. Avant cela, le langage articulé, déjà présent depuis près de **100 000 ans**, servait à communiquer oralement sans trace durable. L'écriture apparaît donc comme une invention relativement récente, née du besoin de fixer la parole et de gérer la complexité des sociétés naissantes.

Trois grands systèmes d'écriture se dégagent au fil de l'histoire :

1. Les **systèmes idéographiques**, où chaque signe représente une idée ou un objet (comme les hiéroglyphes égyptiens ou les idéogrammes chinois) ;
2. Les **systèmes syllabiques**, où chaque signe correspond à une syllabe, comme dans les écritures japonaises ;
3. Les **systèmes alphabétiques**, où chaque signe représente un son isolé, comme dans l'alphabet grec ou latin.

I. Les origines de l'écriture

1. La protohistoire : des calculi aux tablettes

Avant que l'écriture ne soit véritablement inventée, les sociétés du Néolithique utilisaient des objets pour compter, enregistrer ou échanger. Ces **calculi** (petits jetons d'argile de formes variées) servaient à symboliser des quantités de produits agricoles. Avec le temps, on les enfermait dans des **bulles d'argile scellées**, marquées de signes indiquant leur contenu. Ces marques deviennent peu à peu des signes tracés à la surface : c'est la naissance de la **tablette d'argile**, première forme de support écrit.

Vers **3300 avant notre ère**, en **Mésopotamie**, les Sumériens mettent au point un système de signes incisés à la pointe d'un calame dans l'argile : c'est l'**écriture cunéiforme**. Chaque signe correspond d'abord à un objet, puis à un son. Ce système complexe sert d'abord à des usages administratifs : enregistrer des échanges, comptabiliser les biens, fixer des contrats. Le mot écrit devient une garantie, un témoin durable des transactions.

L'apparition de l'écriture n'est donc pas une création isolée : elle s'inscrit dans un contexte d'urbanisation, d'organisation économique et de spécialisation sociale. Comme l'explique Rey, Duval et Siouffi (2007), la sédentarisation des hommes a entraîné la naissance d'institutions, d'une administration et d'un besoin de mémoire sociale. L'écrit devient alors un moyen de stabiliser la parole dans un monde de plus en plus complexe.

Les **scribes** sont les premiers spécialistes de l'écrit. Leur savoir, long à acquérir, est réservé à une élite. Ils maîtrisent à la fois la langue, la matière et la forme des signes. La lecture et l'écriture deviennent ainsi des signes de pouvoir. Dans les écoles de scribes, on apprend à reproduire les signes, à lire les tablettes, à rédiger des textes officiels. L'écriture est considérée comme une compétence quasi sacrée : elle relie les hommes aux dieux et garantit l'ordre du monde.

Les premières **listes lexicales**, ancêtres des dictionnaires, apparaissent à cette époque. Bertrand-Savard et ses collègues (2013) y voient les premières tentatives de classification du savoir, où la langue devient un objet de réflexion. L'écriture commence à produire sa propre culture, indépendante de l'oral.

2. L'Égypte et les hiéroglyphes

Vers **3100 avant notre ère**, l'Égypte développe sa propre forme d'écriture : les **hiéroglyphes**. Ces signes, littéralement « gravures sacrées », ornent les tombes, les temples et les monuments. Ils associent image, symbole et son. On y distingue trois types de signes :

- Les **pictogrammes**, représentant directement les objets ;
- Les **idéogrammes**, exprimant une idée ;
- Les **signes phonétiques**, correspondant à des sons.

Les Égyptiens croient que l'écriture est un **don des dieux**, notamment du dieu Thot, protecteur des scribes. Elle a une fonction à la fois religieuse, politique et administrative. Elle sert à assurer la continuité du royaume, à garder la mémoire des règnes et à maintenir l'ordre cosmique. Catach (1978) souligne que, dans ce contexte, l'écrit ne se sépare jamais du sacré : il est un moyen d'agir sur le monde en le nommant.

Pour des raisons pratiques, les Égyptiens inventent une forme plus rapide : l'**écriture hiératique**, utilisée par les prêtres, puis l'**écriture démotique**, plus cursive, réservée aux

usages quotidiens. Ces simplifications témoignent d'une volonté d'élargir l'usage de l'écrit à d'autres milieux sociaux.

3. Les alphabets : du phénicien au latin

L'étape suivante de l'histoire de l'écriture correspond à une simplification considérable : la naissance de l'alphabet. Vers le **XIII^e siècle avant notre ère**, les **Phéniciens**, grands navigateurs du bassin méditerranéen, mettent au point un système d'écriture composé d'une vingtaine de signes. Chaque signe note un son, non plus une idée. Cet alphabet **phonétique** est plus accessible et plus souple. Il ne note que les **consonnes**, comme dans l'arabe ou l'hébreu actuels.

L'alphabet phénicien se diffuse rapidement. Les **Araméens**, les **Hébreux**, les **Arabes** et les **Grecs** l'adaptent. Ces derniers ajoutent les **voyelles**, rendant la lecture plus fluide et la transcription plus fidèle à la langue parlée. Le sens de l'écriture change aussi : d'abord écrit de droite à gauche, il devient **boustrophédon** (une ligne sur deux change de direction), puis de **gauche à droite**, comme aujourd'hui.

L'usage de l'alphabet grec est attesté dès le **VIII^e siècle avant notre ère** sur des inscriptions publiques. On distingue alors des **majuscules** pour les textes officiels et des **minuscules** cursives pour un usage plus rapide. Brunot (1968) note que cette distinction graphique marque le début de la typographie, bien avant l'imprimerie.

Vers le **IV^e siècle avant notre ère**, l'**alphabet latin** apparaît, dérivé du grec par l'intermédiaire de l'étrusque. Il comporte d'abord 19 lettres, puis 21. Les Latins modifient les noms des lettres et introduisent des voyelles distinctes. Ce système, simple et efficace, s'impose progressivement dans tout l'Empire romain. Avec le temps, il donne naissance à des alphabets régionaux (italien, français, espagnol, portugais).

Le **latin écrit** s'enrichit aussi de conventions typographiques : majuscules, minuscules, ponctuation, chiffres romains. Ces signes facilitent la lecture silencieuse et la transmission de textes longs. À la même époque, dans le monde slave, **Cyrille et Méthode** élaborent l'**alphabet cyrillique** (IX^e siècle), destiné à traduire les textes religieux pour les populations slaves. Cet alphabet devient la norme de l'Église orthodoxe à partir du XIII^e siècle.

II. La dimension sociale de l'écriture

L'écriture n'est pas seulement un système graphique : elle est un **fait social total**, pour reprendre l'expression de Marcel Mauss. Elle transforme la manière de penser, de gouverner, de transmettre. Catach (1980) rappelle que l'accès à l'écriture a longtemps été lié au pouvoir : savoir lire et écrire, c'était détenir un privilège. Les rois, les prêtres, les commerçants et les juristes en faisaient un outil de contrôle et de légitimation.

Au départ, la **culture orale** dominait. La mémoire reposait sur la parole, la répétition et la communauté. Mais l'oral a ses limites : il dépend du contexte, de la présence et de la mémoire humaine. Avec l'écriture, la mémoire devient **extériorisée**. On peut fixer les lois, consigner les récits, archiver les événements. Comme l'écrit Plane (2020), la mise par écrit d'un message modifie le rapport au savoir : la parole, éphémère, devient durable, vérifiable, transmissible.

L'écriture introduit aussi une **distance**. L'oral suppose la proximité entre l'émetteur et le récepteur. L'écrit, lui, sépare, met à distance, oblige à reformuler. Il rend la communication moins émotionnelle mais plus réfléchie. On peut relire, corriger, interpréter. L'écrit permet

d'intervenir sur la pensée elle-même. Il offre la possibilité d'un retour sur ses propres mots, d'une révision du discours.

Cette distance transforme aussi la **relation à la connaissance**. L'oral renvoie à la présence d'un maître, d'un conteur, d'un témoin. L'écrit permet d'apprendre sans l'intermédiaire d'une personne. Le savoir devient **objet**, consultable à tout moment. Le texte prend le relais de la voix. La relation de connaissance se fait désormais avec le document plutôt qu'avec celui qui le transmet.

L'écriture ouvre donc la voie à une **objectivation** du savoir. L'auteur s'efface derrière le texte. La vérité n'est plus liée à une autorité présente mais à un contenu consultable. Cette transformation sociale est majeure : elle favorise l'émergence des sciences, de la philosophie, du droit. Comme le note Rey et al. (2007), le développement de la pensée critique en Europe coïncide avec la diffusion des textes écrits et la multiplication des copies manuscrites.

III. Les mutations de l'écriture et ses usages

1. Technique et culture

L'écriture, dans sa dimension technique, repose sur des conventions : alphabet, orthographe, ponctuation, typographie. Ces éléments ne sont pas figés : ils évoluent avec le temps. Vial (1970) montre que les réformes orthographiques françaises traduisent des choix politiques et pédagogiques, liés à la volonté de standardiser la langue.

Mais au-delà de la technique, l'écriture s'inscrit dans des **pratiques sociales**. Elle sert à administrer, à enseigner, à créer. Les supports se diversifient : tablettes, papyrus, parchemins, codex, puis livres imprimés. Chaque support modifie la manière d'écrire. L'imprimerie, au XVe siècle, marque une étape décisive : elle multiplie les copies, abaisse les coûts et rend les textes accessibles à un plus grand nombre. Muller (1999) remarque que cette diffusion entraîne une normalisation de l'orthographe et une réflexion grammaticale approfondie.

2. L'écrit et la langue

L'écriture entretient un rapport complexe avec la langue parlée. Elle en découle, mais s'en éloigne. On n'écrit pas comme on parle. L'**orthographe** française, étudiée par Catach (1980), illustre bien cette tension : elle garde la trace de l'histoire des mots, de leur étymologie, de leur évolution phonétique. Elle devient un marqueur culturel et social. Apprendre à écrire, c'est aussi apprendre à entrer dans une tradition.

L'écriture permet également la **création linguistique**. On peut inventer des mots, des métaphores, des récits imaginaires. On peut transgresser la réalité et en proposer une version symbolique. Le langage écrit libère l'imaginaire. Il autorise la fiction, l'ironie, la poésie. Cette dimension créative distingue l'écriture de la simple communication.

3. Écriture et pouvoir

L'écriture a toujours été liée au pouvoir, qu'il soit politique, religieux ou économique. Contrôler l'écrit, c'est contrôler la mémoire collective. Dans certaines périodes, l'accès à l'écriture était volontairement restreint : seuls les scribes, les prêtres ou les nobles y avaient droit. Inversement, son ouverture a souvent accompagné les mouvements de démocratisation. L'école républicaine

du XIXe siècle, en France, en est un exemple : généraliser la lecture et l'écriture, c'était rendre le savoir accessible à tous.

Plus largement, l'écriture crée des distinctions sociales. Savoir écrire correctement, respecter les normes orthographiques, manier les styles : autant de compétences valorisées dans les sociétés modernes. Comme le rappelle Grevisse (2018), la grammaire de l'écrit devient un outil de légitimité culturelle.

IV. L'écriture comme expérience humaine

L'écriture ne se résume pas à une technique ni à un privilège : elle transforme la manière d'être au monde. Écrire, c'est **mettre à distance, choisir les mots, ordonner les idées, se relire**. C'est aussi une expérience personnelle : on écrit pour comprendre, pour se souvenir, pour transmettre.

La lecture, quant à elle, permet une appropriation libre du texte. Chacun peut y projeter sa propre expérience. Le mot *liber*, en latin, signifie à la fois *livre* et *libre*. Ce double sens exprime bien la relation entre l'écrit et la liberté : lire, c'est se détacher du discours imposé ; écrire, c'est créer son propre regard sur le monde.

Aujourd'hui, avec les technologies numériques, l'écriture change encore. Le clavier remplace la plume, les écrans remplacent le papier, mais la fonction reste la même : **inscrire la pensée dans la matière**. Le numérique renouvelle la forme sans abolir le principe. Il prolonge la longue histoire de l'écrit : celle d'une humanité cherchant à **laisser trace**.

□ Conclusion

L'écriture est née de la nécessité de conserver, d'organiser et de transmettre. Elle accompagne chaque mutation des sociétés humaines, des premières tablettes d'argile jusqu'aux écrans contemporains. Elle relie la mémoire individuelle à la mémoire collective, l'éphémère au durable, la parole au signe.

Elle ne se limite pas à une technique : elle incarne un rapport à soi, aux autres et au monde. Elle modifie la pensée, la communication, la culture. En donnant forme visible à la parole, elle permet à l'humanité de dialoguer avec le temps.

□ **Références citées**

- Bertrand-Savard, S., Cayouette, M.-M., Minet, C. & Beaulieu, S. (2013). *La nouvelle grammaire en contexte*. Montréal : CEC.
- Brunot, F. (1968). *Historique de la langue française, des origines à 1900*. Paris : A. Colin.
- Catach, N. (1978, 1980). *L'orthographe française : traité théorique et pratique*. Paris : Nathan.
- Grevisse, M. (2018). *Le Bon Usage*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Muller, C. (1999). *Monsieur Duquesne et l'orthographe*. Paris : CILF.
- Plane, S. (2020). « Fallait-il parler du prédicat ? », in C. Lachet & A. Roig (éds.), *Défense et illustration du prédicat*. Paris : L'Harmattan.
- Rey, A., Duval, F. & Siouffi, G. (2007). *Mille ans de langue française. Histoire d'une passion*. Paris : Perrin.
- Vial, J. (1970). *Pédagogie et orthographe française*. Paris : PUF.